

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU MÂCONNAIS-VAL DE SAÔNE**  
**COMPTE-RENDU de la SÉANCE DU 24 AVRIL 2008**

*L'an deux mille huit,  
Le vingt-quatre avril, à dix huit heures trente,  
Au Parc des Expositions de Mâcon,  
S'est réuni le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône,  
En séance publique, sous la présidence de M. Claude PATARD.*

Convocation du 18 avril 2008.

**Secrétaire de séance** : Amélie DEBARNOT et Virginie DE BATTISTA à compter du rapport n°10

**Etaient présents :**

Monsieur Claude PATARD	PRESIDENT	Mademoiselle Virginie DE BATTISTA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Roland SCHULTZ	1 <sup>er</sup> Vice-président	Mademoiselle Amélie DEBARNOT	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Gérard COLON	2 <sup>ème</sup> Vice-président	Madame Georgette DEGOULANGE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Madame Annie BESSON	3 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur Bernard DESPLAT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Christine ROBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame Nadine DRILLIEN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Madame Sylvie BAUTISTA	5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur Eric FAURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Jean-Pierre PAGNEUX	6 <sup>ème</sup> Vice-président	Madame Lydie GONON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Hervé REYNAUD	7 <sup>ème</sup> Vice-président	Madame Elisabeth GUILLET	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Frédéric CURIS	8 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Georges GUYONNET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Roger MOREAU	9 <sup>ème</sup> Vice-président	Madame Nicole JACQUOT	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Dominique DEYNOUX	10 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Dominique JOBARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Chantal ROBIN-DENIS	11 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur Gilles JONDET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Guy BURRIER	12 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Georges LASCROUX	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur François AUCAGNE	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Robert LUQUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Renée BERNARD	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Michel MARIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur André BERTHOUD	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Hervé MARMET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Jean-Louis CURTENEL	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Jean-Pierre MATHIEU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Michel DAVENTURE	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Jean-Pierre MERLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Rémy DESPLANCHES	MEMBRE DU BUREAU	Madame Marie-Claude MISERY	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Bernard DESROCHES	MEMBRE DU BUREAU	Madame Denise NOTON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Madame Michelle JUGNET	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Jean-Pierre PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Jean-Pierre LENOIR	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Michel PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Serge MAITRE	MEMBRE DU BUREAU	Madame Yolande PAON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Patrick MONIN	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Jean PAYEBIEN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Jean-Pierre PETIT	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Philippe POINTURIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Madame Joëlle SANDON	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Hervé REB	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Marc TRELAT	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Daniel REBILLARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Gérard VOISIN	MEMBRE DU BUREAU	Monsieur Jean-Jacques SEY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Serge BACLET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Patrice TAVERNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Thierry BELLEVILLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Pierre TERRIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Jean BERTHAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Madame Marie-Thérèse THOMAS	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Monsieur Claude BOULAY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monsieur Philippe VALLET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Monsieur Patrick BUHOT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Madame Françoise BOTTI	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Madame Véronique BUTRUILLE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Madame Roseline KOPEC	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Madame Marie-Paule CERVOS	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Madame Gisèle MEUNIER	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Monsieur Luc CHEVALIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Madame Sylvie MEUNIER	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Monsieur Pascal CLEMENT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Madame Jacqueline MUGNIER	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Madame Cathy COURTIN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Monsieur Gilbert PERNOLLET	CONSEILLER SUPPLEANT

**Etaient excusés, ayant remis pouvoir :**

- Madame Annick BLANCHARD à Monsieur Jean-Pierre MATHIEU
- Madame Catherine CARLE-VIGUIER à Monsieur Hervé REYNAUD
- Madame Marie-Claude CHEZEAU à Madame Denise NOTON
- Monsieur Jean-Patrick COURTOIS à Monsieur Claude PATARD
- Melle Amélie DEBARNOT à Madame Véronique BUTRUILLE (après le rapport n°9)
- Monsieur Jean-Claude DUBOIS à Monsieur Roland SCHULTZ
- Monsieur Georges LASCROUX à Monsieur Patrice TAVERNIER (après le rapport n°6)
- Madame Marie-Suzanne SANDRIN à Madame Chantal ROBIN-DENIS
- Monsieur Jacques TOURNY à Monsieur Gérard COLON
- Monsieur Henry PIGUET à Monsieur Patrick MONIN
- Monsieur Christian RACCA à Monsieur Serge BACLET
- Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC à Monsieur Michel PACAUD
- Madame Christine ROBIN à Madame Marie-Paule CERVOS (après le rapport n° 9)
- Madame Caroline THEVENIAUD à Monsieur Jean BERTHAUD

**Etaient excusés :**

- Monsieur Paul BRUNET (représenté par Mme Sylvie MEUNIER)
- Monsieur Patrick BUHOT (représenté par Mme Jacqueline MUGNIER jusqu'au rapport n° 5)
- Monsieur Michel DU ROURE (représenté par M. Gilbert PERNOLLET)
- Monsieur Claude HOUILLOIN (représenté par Mme Roseline KOPEC)
- Monsieur Roger LASSARAT (représenté par Mme Gisèle MEUNIER)
- Monsieur Patrick PISSON (représenté par Mme Françoise BOTTI)

Assistaient : MM. les délégués suppléants sans voix délibérative.

Après avoir procédé à l'appel des délégués et constatant que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance du Conseil de la Communauté d'agglomération.

A l'unanimité du Conseil, Melle Amélie DEBARNOT est désignée en qualité de secrétaire de la séance en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 10 ET DU 17 AVRIL.**

Deux erreurs de transcription se sont glissées dans le PV du 17 avril reçu par les élus :

- un problème de numérotation des rapports ;
- P.5, élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président : oubli « Jean-Pierre PACAUD, 1 voix ».

Ces erreurs sont corrigées dans la version signée par les élus.

Mis aux voix, les procès-verbaux des séances du 10 et du 17 avril sont adoptés à l'unanimité.

Le Président introduit la séance par une courte allocution.

Il est ensuite procédé à l'examen des points de l'ordre du jour.

<b>Rapport n°1 : Délégation d'attributions du Conseil au Président</b>
--

**Rapporteur : Roland SCHULTZ**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,  
Après les interventions de MM. VOISIN et PETIT,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de déléguer à Monsieur Le Président, pendant toute la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- 1 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur à 90.000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2 - signer les avenants aux marchés, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur à 90.000 € HT, lorsque ces avenants n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% ;
- 3 - passer commande d'un montant inférieur à 90.000 € HT auprès d'une centrale d'achat ;
- 4 - décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20.000 € ;
- 5 - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6 - intenter au nom de la CAMVAL les actions en justice ou défendre la CAMVAL dans les actions intentées contre elle devant toutes juridictions et quel que soit le montant ou la portée du litige ;

7 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires (dans la limite de 15 000 € par véhicule) ;

8 - fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9 - décider du lieu de réunion des Conseils communautaires ;

10 - procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements dans le cadre des contrats de couverture de trésorerie ;

11 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

12 - accorder le versement d'indemnités aux étudiants stagiaires accueillis par la CAMVAL, bénéficiant d'une convention avec un établissement scolaire ou universitaire, dans la limite de 30 % du SMIC.

Par délégation, le premier Vice-président est habilité à signer tous actes dans ce cadre.

Les décisions du Président prises en application de la présente délégation pourront être signées par les bénéficiaires de délégations de fonctions ou de signature du Président, telles que prévues par l'article L. 5211-9 du CGCT.

Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau permanent et des attributions exercées par délégation du Conseil.

## **Rapport n°2 : Délégation d'attributions du Conseil au Bureau permanent**

**Rapporteur : Claude PATARD**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,  
Après intervention de M.VOISIN,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de déléguer au Bureau permanent, pendant toute la durée de son mandat, les attributions suivantes :

### **Administration :**

. Administrer et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires et faire en conséquence tous actes conservatoires de ses droits ;

. Décider de l'acceptation des indemnités de dommage sur sinistre sur biens mobiliers et immobiliers dont la Communauté d'Agglomération est propriétaire ou affectataire ;

. Approuver les conventions avec les communes membres, à l'exception de celles qui instituent ou fixent des taux ou tarifs de taxes ou redevances, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

. Approuver les conventions tarifaires, financières et administratives avec les organismes publics, para-publics ou associatifs utilisateurs ou partenaires des équipements communautaires, à l'exclusion de celles qui instituent ou fixent des taux ou tarifs de taxes ou de redevances, dans les limites et conditions fixées par le Conseil communautaire ;

. Décider l'adhésion de la Communauté à des organismes de droit privé, lorsque les crédits correspondant à l'adhésion sont inscrits au budget.

#### **Ressources Humaines :**

. Adhérer aux services d'assistance et d'accompagnement proposés par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire ;

. Délivrer les mandats spéciaux pour les déplacements des élus.

#### **Aménagement :**

. Passer les conventions de conduite d'opération au sens de la loi MOP du 12 07 1985 modifiée dans la limite de 100 000 € TTC d'honoraires par opération ;

. Passer les conventions de mandat au sens de la loi MOP du 12 07 1985 modifiée dans la limite de 200 000 € TTC d'honoraires par opération.

#### **Finances :**

##### *Emprunts-Trésorerie :*

. Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation d'emprunts inférieurs à 500 000 euros, destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires ; exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure dans les mêmes limites ci-dessous définies, tout avenant au contrat initial :

Les emprunts pourront être à court, moyen ou long terme, libellés en euros ou en devises, avec possibilité d'un différé d'amortissement et / ou d'intérêts, à taux d'intérêt fixe et / ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

Droit de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et / ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ; faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux d'intérêt, de modifier la devise, de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement, de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

. Procéder dans le cadre de la gestion de la dette, aux remboursements anticipés d'emprunts souscrits, avec ou sans indemnités compensatrices et contracter tout contrat de prêt de substitution dans les conditions et limites fixées à l'alinéa précédent.

. Contracter dans la limite d'un montant maximum de 1 million d'euros toute ouverture de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables, comportant un ou plusieurs index parmi les index suivants : EONIA, T4M, EURIBOR, TAM, et dont les intérêts sont prévus au budget.

##### *Autres :*

. Attribuer les subventions ainsi que les fonds de concours aux organismes publics et privés dans les limites et conditions fixées par le Conseil communautaire ;

. Demander les subventions aux différents organismes tant pour le fonctionnement que l'investissement ;

. Créer les régies comptables d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

- . Fixer l'indemnité de conseil de M. le Receveur ;
- . Décider l'étalement des charges à répartir (études, fonds de concours, subventions d'équipement) et définir les durées d'étalement ;
- . Définir les durées d'amortissement des biens renouvelables ;
- . Définir et mettre à jour la liste des biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC à imputer en section d'investissement ;
- . Transférer en section de fonctionnement les subventions amortissables ;
- . Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de plus de 20.000 €.

### **Marchés publics :**

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant compris entre 90.001 € et 206.000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Adopter les avenants aux marchés, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant compris entre 90.001 € et 206.000 € HT, lorsque ces avenants n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Passer commande d'un montant compris entre 90.001 € et 206.000 € HT auprès d'une centrale d'achat, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau permanent et des attributions exercées par délégation du Conseil.

## **Rapport n°3 : Indemnités du Président et des Vice-présidents**

**Rapporteur : Roland SCHULTZ**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE :

- d'accorder au Président de la CAMVAL 45 % de l'indemnité maximale prévue pour les Présidents des Communautés d'agglomération de 50.000 à 99.999 habitants,
- d'accorder, à chaque Vice-président ayant reçu délégation, 45 % de l'indemnité maximale prévue pour les Vice-présidents des Communautés d'agglomération de 50.000 à 99.999 habitants,
- d'appliquer ces décisions à effet de la date d'élection du Bureau permanent le 17 avril 2008, sous réserve d'un arrêté de délégation du Président aux Vice-présidents.

**Rapport n°4 : Election des membres de la commission spéciale « nouveau règlement intérieur »**

**Rapporteur : Dominique DEYNOUX**

A l'issue des opérations de vote,

SONT PROCLAMES ELUS les membres suivants de la commission spéciale « nouveau règlement intérieur », outre le Président, Président de droit :

- M. Roland SCHULTZ
- M. Dominique DEYNOUX
- Mme Chantal ROBIN-DENIS
- M. Gilles JONDET
- M. Jean-Pierre PETIT
- M. Bernard DESROCHES

**Rapport n°5 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**Rapporteur : Roland SCHULTZ**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de 5 membres titulaires et 5 suppléants de la Commission d'appel d'offres :

Une liste, représentative de la diversité géographique et d'opinions du Conseil communautaire et comportant autant de membres titulaires et suppléants que de postes à pourvoir est proposée au Conseil :

**Liste unique**

**Candidats titulaires :**

- M. Jean BERTHAUD
- M. Patrick BUHOT
- M. Paul BRUNET
- M. Dominique JOBARD
- M. Eric FAURE

**Candidats suppléants :**

- Mme Georgette DEGOULANGE
- M. Serge MAÎTRE
- M. Jean-Claude DUBOIS
- M. Daniel REBILLARD
- M. Jean-Pierre PETIT

Nombre de personnes qui, à l'appel de leur nom, n'ont pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 83

Ont obtenu :  
Liste unique : 83 voix

SONT PROCLAMES ELUS :

- En tant que membres titulaires de la Commission d'appel d'offres :

- M. Jean BERTHAUD
- M. Patrick BUHOT
- M. Paul BRUNET
- M. Dominique JOBARD
- M. Eric FAURE

- En tant que membres suppléants de la Commission d'appel d'offres :

- Mme Georgette DEGOULANGE
- M. Serge MAÎTRE
- M. Jean-Claude DUBOIS
- M. Daniel REBILLARD
- M. Jean-Pierre PETIT

<b>Rapport n°6 : Election des membres de la Commission de délégation du service public</b>
--

**Rapporteur : Roland SCHULTZ**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de 5 membres titulaires et 5 suppléants de la Commission de délégation du service public :

Une liste, représentative de la diversité géographique et d'opinions du Conseil communautaire et comportant autant de membres titulaires et suppléants que de postes à pourvoir est proposée au Conseil :

**Liste unique**

**Candidats titulaires :**

- Mme Marie-Paule CERVOS
- M. Patrick BUHOT
- M. Paul BRUNET
- M. Dominique JOBARD
- M. Eric FAURE

**Candidats suppléants :**

- Mme Georgette DEGOULANGE
- M. Serge MAÎTRE
- M. Jean-Claude DUBOIS
- M. Daniel REBILLARD
- M. Jean-Pierre PETIT

Nombre de personnes qui, à l'appel de leur nom, n'ont pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 85

Ont obtenu :  
Liste unique : 85 voix

SONT PROCLAMES ELUS :

- En tant que membres titulaires de la Commission d'appel d'offres :

- Mme Marie-Paule CERVOS
- M. Patrick BUHOT
- M. Paul BRUNET
- M. Dominique JOBARD
- M. Eric FAURE

- En tant que membres suppléants de la Commission d'appel d'offres :

- Mme Georgette DEGOULANGE
- M. Serge MAÎTRE
- M. Jean-Claude DUBOIS
- M. Daniel REBILLARD
- M. Jean-Pierre PETIT

<b>Rapport n°7 : Election des délégués de la CAMVAL au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)</b>
--

**Rapporteur : Frédéric CURIS**

A l'issue des opérations de vote, SONT PROCLAMES ELUS en tant que délégués de la Communauté d'agglomération au Comité syndical du SICTOM du Mâconnais :

Hugues MARMELAT  
Jean-Marc DEBOST  
Christophe JUVANON  
Guy VERCHERE  
Danièle GOBET  
Corinne DEGUIN  
Jean-Jacques MICHEL  
Jean-Paul KISTERMAN  
Gérard VOISIN  
Luc CHEVALIER  
Patrick PISSON  
Georges CHAVANELLE  
Michel DU ROURE  
Gilbert PERNOLLET  
René THIBERT  
Roger CORDIER  
Jean-Louis CURTENEL  
Daniel COILLARD  
Roland SCHULTZ  
Jean-Claude DUBOIS  
Claude BOULAY  
Hélène FRIAT  
Michel ROCHETTE  
Florian BOUCHARD  
Roseline KOPEC  
François BARRAUD  
Michel PACAUD

Georges GUYONNET  
Pierre MAZOYER  
Roger LAFOREST  
Annie GRIVOT  
Philippe BOUILLOUX  
Danièle RODRIGUEZ  
Jean-Paul PELLETIER  
Pierre BRESSION  
Vincent LEBLANC  
Bernard DESPLAT  
Nadine MITRE  
Delphine BLERAN  
Catherine PERRACHON  
Patrick CLERC  
Philippe GAGET  
Bernard GRECKI  
Michel DESROCHES  
Christian SAINT-MAURICE  
Jean-Paul VILLERET  
Pierre DESROCHES  
Chantal SYVERSON  
Patrick MEUNIER  
Gisèle MEUNIER  
Claude PERRATONE  
Robert RITTON.



**Rapport n°8 : Election des délégués de la CAMVAL au Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson (SMGS)**

**Rapporteur : Annie BESSON**

Nombre de personnes qui, à l'appel de leur nom, n'ont pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86

Bulletins blancs/nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 85

Ont obtenu :

Candidats délégués titulaires :

Mme Annie BESSON	80 voix
M. Guy BURRIER	64 voix
M. Michel DAVENTURE	80 voix
M. Michel DU ROURE	81 voix
M. Roger LASSARAT	82 voix
Mme Marie-Suzanne SANDRIN	77 voix
M. Gérard VOISIN	74 voix
M. Dominique SPAY	28 voix
Mme Yolande PAON	1 voix

Candidats délégués suppléants :

Mme Marie-Paule CERVOS	63 voix
M. Serge DACHER	82 voix
M. Pierre DESROCHES	82 voix
M. Guy FAVIER	81 voix
M. Gilbert PERNOLLET	82 voix
Mme Valérie TARDY	81 voix
M. Patrick BUHOT	79 voix
Mme Yolande PAON	23 voix
M. Dominique SPAY	1 voix

A l'issue des opérations de vote au scrutin secret, SONT PROCLAMES ELUS en tant que délégués de la Communauté d'agglomération au SMGS :

En tant que délégués titulaires :

Mme Annie BESSON  
M. Guy BURRIER  
M. Michel DAVENTURE  
M. Michel DU ROURE  
M. Roger LASSARAT  
Mme Marie-Suzanne SANDRIN  
M. Gérard VOISIN

En tant que délégués suppléants :

Mme Marie-Paule CERVOS  
M. Serge DACHER  
M. Pierre DESROCHES  
M. Guy FAVIER  
M. Gilbert PERNOLLET  
Mme Valérie TARDY  
M. Patrick BUHOT

**Rapport n°9 : Election des délégués de la CAMVAL au Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération Mâconnaise (SITUM)**

**Rapporteur : Dominique DEYNOUX**

A l'issue des opérations de vote,  
SONT PROCLAMES ELUS en tant que délégués de la Communauté d'agglomération au SITUM :

En tant que délégués titulaires :

Serge THIRARD  
Christophe JUVANON  
Mireille BONNIEL  
Henri-Claude JUILLARD  
Gérard VOISIN  
Françoise BOTTI  
Eric SAVERET  
Guy BURRIER  
Dominique DEYNOUX  
Roland SCHULTZ  
Michel MARIN  
Daniel ROLLET  
Marie-Claire DUMONTEL

Serge BACLET  
Roger LAFOREST  
Laurent GODON  
Danièle RODRIGUEZ  
Jean-Pierre PAGNEUX  
Pierre BORNE  
Jean-Michel GUILBAUT  
Henri VOUILLON  
Joëlle SANDON  
Michelle JUGNET  
Henri TROUILLET  
Serge DACHER  
Béatrice LAUPRETRE

En tant que délégués suppléants :

Yolande PAON  
Guy VERCHERE  
Nadine VERVIER  
Jean-Paul KISTERMAN  
Thierry BELLEVILLE  
Patrick PISSON  
Gilbert PERNOLLET  
Marcel VERVIER  
Philippe VALLET  
Jean-Claude DUBOIS  
Claude BOULAY  
Marie-Claude THEUREL  
Bernard JEANDEAU

Virginie DE BATTISTA  
Jacques BERNIGAUD  
Sylvie MEUNIER  
Monique BRAILLON  
Sandrine GAUTHIER  
Michel PONT  
Jean-Yves BRIDAY  
Joël MORNAY  
Monique COURT  
René TOUZOT  
Chantal SYVERSON  
Eric JOLLY  
Patricia MARTIN

## Rapport n°10 : Désignation des représentants de la CAMVAL dans les organismes extérieurs

**Rapporteur : Claude PATARD**

Le rapporteur entendu,  
LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner les représentants suivants dans les organismes extérieurs :

Organisme	Domaine	Représentation CAMVAL : nombre de sièges	Titulaires
<b>PLIE</b> Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi	Emploi - Insertion	6 représentants titulaires	Marie-Thérèse THOMAS Christine ROBIN Michel DAVENTURE Jacques TOURNY Nicole JACQUOT Renée BERNARD
<b>Mission Locale du Mâconnais</b>	Jeunesse – Emploi - Insertion	4 représentants titulaires	Claude PATARD (Président de droit) Chantal ROBIN-DENIS Sylvie BAUTISTA Michel DAVENTURE
<b>ADEMVAL</b> Association pour le Développement Economique du Mâconnais-Val de Saône	Agence de développement économique	33 représentants à l'assemblée générale, dont 5 représentants au sein du Comité de Direction (marqués par un * colonne suivante)	Patrick MONIN Henri MAUGUIN Gérard BERTIN Henri-Claude JUILLARD Gérard VOISIN Laurent VOISIN* Philippe COMMERCON Eric SAVERET Monique GIROUX Serge MARINELLO Roland SCHULTZ Jean-Pierre PETIT* Florian BOUCHARD Nicole DUCLOS Virginie DE BATTISTA Christine ROBIN* Claude PATARD Chantal ROBIN-DENIS Marie-Paule CERVOS Gérard COLON Hervé REYNAUD François AUCAGNE Jean-Pierre PACAUD Michel DAVENTURE Dominique FERÉY André BERTHOUD* Henry PIGUET Roger MOREAU* Daniel REBILLARD Jean-Paul VILLERET Robert DONDIN Laurent COLPART Jean-Pierre LENOIR

Organisme	Domaine	Représentation CAMVAL : nombre de sièges	Titulaires
<b>Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Scène Nationale</b>	Contrôle financier	3 représentants	Hervé REYNAUD Sylvie BAUTISTA Nadine DRILLEN
<b>SDIL 71</b> Service Départemental d'Insertion par le Logement	Logement Insertion	- 1 représentant en AG	Frédéric CURIS
<b>ADIL 71</b> Association Départementale pour l'Information sur le Logement	Logement Habitat	- 1 représentant en AG	Luc CHEVALIER

### **Rapport n°11 : Piscine d'Azé : règlement intérieur**

**Rapporteur : Jean-Pierre PAGNEUX**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,  
Après interventions de MM. VOISIN, PATARD, MONIN,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le règlement intérieur de la piscine d'Azé, joint en annexe de la délibération.

### **Rapport n°12 : Pôle aquatique : tarifications 2008 du Centre Nautique du Mâconnais Val de Saône et de la piscine d'Azé**

**Rapporteur : Jean-Pierre PAGNEUX**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE  
- d'adopter la nouvelle tarification du Pôle aquatique conformément aux grilles tarifaires jointes en annexe.

### **Rapport n°13 : Conservatoire du Mâconnais Val de Saône : tarification 2008**

**Rapporteur : Hervé REYNAUD**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,  
Après interventions de MM. PETIT et PATARD,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter la nouvelle tarification annuelle du Conservatoire à compter du 1<sup>er</sup> août 2008, conformément à la grille tarifaire et aux modalités suivantes :

<b>Frais d'inscription : 26 € non remboursables</b>					
	<b>Tranche quotient familial</b>	<b>Initiation danse formation musicale, analyse, écriture histoire de la musique</b>	<b>Danse ou Musique cycles 1 2- 3 courts avec formation musicale et orchestre</b>	<b>Danse ou Musique cycle 3 long</b>	<b>Location d'instru- ments (4 trimestres)</b>
<b>Domiciliés dans une des communes de la CAMVAL</b>	<b>de 0 à 650 €</b>	<b>24,7€</b>	<b>64,8 €</b>	<b>64,8 €</b>	<b>41,1 €</b>
	<b>De 651 à 1382</b>	<b>46,3 €</b>	<b>117,2 €</b>	<b>120,3 €</b>	<b>108 €</b>
	<b>De 1383 à 2000</b>	<b>61,7 €</b>	<b>154,2 €</b>	<b>166,5 €</b>	<b>123,4 €</b>
	<b>2001 et + €</b>	<b>105 €</b>	<b>206,6€</b>	<b>206,6 €</b>	<b>139,8 €</b>
<b>EXTERIEURS</b>	<b>Tous quotients</b>	<b>135,7 €</b>	<b>394,7 €</b>	<b>484,2 €</b>	<b>156,3 €</b>

Les modalités de règlement sont les suivantes :

Frais d'inscription : 26 € non remboursables

Pièces à fournir à l'inscription pour les habitants de la CAMVAL :

- avis du quotient de la Caisse d'Allocations Familiales ou avis d'imposition sur le revenu 2007
- déclaration sur l'honneur du domicile
- autorisation parentale pour les concerts et spectacles extérieurs

Réductions :

- 20 % pour cumul des activités danse et musique
- 50 % à partir du 3<sup>eme</sup> enfant inscrit (hors adultes)
- 50 % pour la pratique du deuxième instrument

Exonérations des frais d'études :

- Inscription uniquement en pratique d'ensemble (orchestres élèves, maîtrise, musique de chambre ou musiques actuelles).
- Personnel enseignant dans le cadre de leur formation continue.

Démission en cours d'année :

- Tout trimestre commencé est dû, soit 1/3 du tarif annuel.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. En cas de démission, il est procédé au dégrèvement pour les trimestres non effectués.

Paiement des frais d'inscriptions et des frais d'études :

- Si montant inférieur à 66 € : paiement en une fois au cours du 1<sup>er</sup> trimestre
- Si montant supérieur à 66 €, trois possibilités :
  - 1) paiement en une fois
  - 2) paiement en trois fois sur trois trimestres
  - 3) prélèvements mensuels automatiques sur compte bancaire étalés sur neuf mois.

Locations d'instruments :

Elles sont établies pour l'année scolaire en cours et font l'objet d'un engagement sur 4 trimestres. Les nouveaux élèves sont prioritaires pour la location.

Les instruments doivent être rendus à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse :

- soit début septembre de l'année scolaire suivante (au terme du contrat)
- soit immédiatement en cas de démission.

Tout trimestre commencé est dû, soit ¼ du tarif annuel.

Une exception pour les violons qui font l'objet d'un engagement sur 3 trimestres et dont le retour devra avoir lieu fin juin.

**Rapport n°14 : Réhabilitation de la piscine d'Azé : marché complémentaire**

**Rapporteur : Jean-Pierre PAGNEUX**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser le Président à signer le marché complémentaire avec l'entreprise L'Eau Pure pour un montant de 6 790 € HT.

**Rapport n°15 : Réhabilitation de la piscine d'Azé : annulation de pénalités d'un fournisseur**

**Rapporteur : Jean-Pierre PAGNEUX**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après interventions de MM. VOISIN et JOBARD,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- de ne pas appliquer les pénalités de retard à l'entreprise Saône BTP d'un montant de 2.500 €.

**Rapport n°16 : Centre Nautique du Mâconnais Val de Saône : annulation de pénalités d'un fournisseur**

**Rapporteur : Jean-Pierre PAGNEUX**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- de ne pas appliquer les pénalités de retard d'un montant de 2.400 € à l'entreprise Déco Plafonds.

**Rapporteur : Roland SCHULTZ**

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après interventions de MM. VOISIN, PATARD, TERRIER, JOBARD et SANDON,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

-de rapporter la délibération n°2008-009 du 14 février 2008 portant création d'un poste de coordinateur de l'expérimentation DIACT pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

### **QUESTIONS ORALES**

MM. POINTURIER et VALLET interrogent le Président sur le devenir du projet de raid sportif porté par la CAMVAL.

Le Président répond que, à l'unanimité -deux élus s'étant abstenus-, le Bureau permanent a décidé de ne pas donner suite à ce projet, considéré comme non prioritaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le Président,

Claude PATARD